Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260512-2026_05_003-DE

ST. GUYOMARD

République Française
Morbihan

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard séance du 12/05/2026

Date de la convocation
05/05/2026

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 15

Réf : 2026-05-003

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mil vingt six et le douze Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire.

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme BONCHE Nancy, M. JEGAT Anthony, M. POREZ Claude, Mme MOREAU Marie, M. NURIT Didier, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal, Mme LEYGNAC Pascaline, M. LE DUIGO Christophe, Mme GUYOT Lydia, M. PARCHEMIN Yannick, Mme BURBAN Anne-Sophie, Mme SAMEDI Marie, Mme DRÉANO Adeline.

Mme GUYOT Lydia a été élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du devis abat-son de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de remplacement des abat-sons de l'église.
Le cahier des charges initial prévoyait :

- la préfabrication de 7 abat-sons ;
- la dépose et l'évacuation des abat-sons existants ;
- l'installation des nouveaux abat-sons ;
- des montants et portants peints ;
- des tablettes lasurées avec cuivre sur la face supérieure ;
- un grillage intérieur anti-oiseaux ;
- une réalisation en bois de chêne.

Après étude du projet, il est proposé de modifier le cahier des charges en supprimant la protection en cuivre prévue sur la face supérieure des tablettes et en la remplaçant par une lasure.
Deux devis ont été réceptionnés :

- société Les Menuiseries Vannetaises : 38 620,00 € H.T. ;
- société BRIERO : 40 299,60 € H.T.

Après analyse des offres, la proposition de la société Les Menuiseries Vannetaises apparaît comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification du cahier des charges relative à la suppression du cuivre sur la face supérieure des tablettes ;
- **VALIDE** le devis présenté par la société Les Menuiseries

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602194-20260512-2026_05_003-DE

Vannetaises pour les travaux de remplacement des abat-sons de l'église, pour un montant de 38 620,00 € H.T. ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution des travaux ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire.

